



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE SAINT-MARTIN**

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017

Une séance régulière des conseillers de la Municipalité de Saint-Martin est tenue au Centre municipal le lundi 11 septembre 2017 à 20 h. Sont présents Mme Cécile Champagne, MM Jean-Guy Morin, Rémi Giroux, Éric Giguère, Yvan Paré, Michel Marcoux, sous la présidence de M. Jean-Marc Paquet, Maire.

Sont également présents : Brigitte Quirion, Secrétaire-Trésorière, M. Stéphane Maheux directeur du service incendie et l'équipe des pompiers volontaires.

RE :180-09-2017 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la présentation de l'ordre du jour;

Il est proposé par : Éric Giguère

Appuyé par : Jean-Guy Morin

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

- 1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 AOÛT 2017
- 3) REMBOURSEMENT DE DÉPENSES – CÉCILE CHAMPAGNE – DOSSIER PROJET PILOTE GROUPE-MANOEUVRE (02-621-00-340)
- 4) RACCORDEMENT DE SERVICES (AQUEDUC-ÉGOUT) / INDUSTRIE P.F. INC / 4^E RUE OUEST / FONDS GÉNÉRAL (02-320-00-529)
- 5) INSTALLATION D'UNE LUMIÈRE DE RUE / 16^{RE} RUE EST
- 6) OMH / RAPPORT D'APPROBATION RAM 2018 - RÉNOVATION – AMÉLIORATIONS MAJEURES
- 7) CPTAQ / DEMANDE – ALIÉNATION / LOTISSEMENT / LOT 6 067 430 / DIANE COUTURE-BRUNO LAFRANCE (SUPERFICIE VISÉE – 0.04978 HECTARE)
- 8) CPTAQ / DEMANDE – ALIÉNATION / LOTISSEMENT / LOT 5 424 432 / DEMANDEUR STEEVE VEILLEUX (SUPERFICIE VISÉE – 0.4278 HECTARE)
- 9) CPTAQ / DEMANDE – ALIÉNATION / LOTISSEMENT / LOT 5 425 652 / DEMANDEUR LAURIER LACROIX (SUPERFICIE VISÉE – 0.7477 HECTARE)
- 10) RESSOURCE INTERMUNICIPALE EN LOISIRS & CULTURE / ACCEPTATION D'UN OUTIL – ÉCHELLE SALARIALE ET CONDITIONS DE TRAVAIL
- 11) RESSOURCE INTERMUNICIPALE EN LOISIRS & CULTURE – DOSSIER STEEVE BRISSON / ACCEPTATION DE L'ÉCHELON # 6

- 12) PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 / ENTENTE INTERMUNICIPALE – RESSOURCE EN LOISIRS & CULTURE
- 13) COMPLEXE SPORTIF MATRA / AC SERVICES TECHNOLOGIQUES – CONTRAT ANNUEL D'ENTRETIEN
- 14) COMPLEXE SPORTIF MATRA / AUTORISATION DE DIVERS PAIEMENTS -NON BUDGÉTÉS / ASPHALTAGE SENTIER PÉDESTRE (03-310-70-724) / APPLICATION SCELLANT PATINOIRE (02-701-41-649 / LUMINAIRES EXTÉRIEURS TERRAIN (03-310-70-725)
- 15) DOSSIER COMPLEXE MATRA / RÉPARATION DE LA DALLE DE BÉTON – ENTRÉE PRINCIPALE
- 16) DOSSIER COMPLEXE SPORTIF MATRA / DÉPENSE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN GAZEBO – ET ÉQUIPEMENTS DE CUISINE : CODE BUDGÉTAIRE 03-310-70-725
- 17) PLURITEC / RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA 10^E RUE EST / DEMANDE DE PAIEMENT N° 5 FACTURE 18138-05 (RÉ : 023-01-2017) – SERVICES PROFESSIONNELS AU 29 JUILLET 2017
- 18) DOSSIER RÉFECTION 10^E RUE EST / ENTREPRENEUR T.G.C. INC. / CERTIFICAT DE PAIEMENT N° 2 – RECOMMANDATION DE PLURITEC (TRAVAUX JUSQU'AU 5 SEPTEMBRE 2017)
- 19) VÉOLIA CONTRAT N° 115-06-2017 / INSPECTION DE RUES MUNICIPALES / MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION / AUTORISATION DE PAIEMENT – CODE BUDGÉTAIRE 03-310-40-712
- 20) VENTE DE PARCELLE DE LOT D'UN ANCIEN CHEMIN MUNICIPAL – LOT # 5 425 768 PTIE / LOUIS MAHEUX
- 21) ADJOINTE ADMINISTRATIVE / REMPLACEMENT – EMBAUCHE TEMPORAIRE/ MADAME CHANTAL DOYON
- 22) CORRESPONDANCE
- 23) ADOPTION DES COMPTES/
- 24) DIVERS :
 - 1 : PERMIS DE CONSTRUCTION
 - 2 : SSI ST-MARTIN/ST-RENÉ / ADOPTION - RAPPORT DU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE (2016)
 - 3 : MOTION DE FÉLICITATIONS / SERVICE DE PROTECTION INCENDIE / PROGRAMME DE SENSIBILISATION AUX ÉLÈVES ÉCOLE PRIMAIRE
 - 4 : MOTION DE FÉLICITATIONS – 30 ANS DE SERVICES – DIRECTEUR DU SERVICE EN INCENDIE MONSIEUR STÉPHANE MAHEUX
- 25) MESSAGE D'INTÉRÊT PUBLIC (ÉLECTIONS 2017 PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE)
- 26) PÉRIODE DE QUESTIONS
- 27) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Adoptée

RE :181-09-2017 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL/SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 AOÛT 2017

Suite à la présentation du procès-verbal de la séance régulière du 14 août 2017;

Il est proposé par : Michel Marcoux
Appuyé par : Cécile Champagne

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 14 août 2017 soit adopté.

Adoptée

**RE :182-09-2017 : REMBOURSEMENT DE DÉPENSES – CÉCILE
CHAMPAGNE – DOSSIER PROJET PILOTE GROUPE-MANOEUVRE
(02-621-00-340)**

ATTENDU les dépenses de Cécile Champagne au montant de **307.88 \$** pour le projet pilote Groupe-Manoeuvre;

En conséquence : Il est proposé par : Éric Giguère
Appuyé par : Rémi Giroux

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise de rembourser le montant de **307.88 \$** à Mme Cécile Champagne conseillère pour les dépenses encourues au projet pilote Groupe-Manoeuvre.

Adoptée

**RE:183-09-2017 : RACCORDEMENT DES SERVICES
(AQUEDUC-ÉGOUT) / INDUSTRIES P.F. INC
/ 4^E RUE OUEST / FONDS GÉNÉRAL (02-320-00-529)**

ATTENDU le projet d'expansion de la Cie « INDUSTRIES P.F. INC » à Saint-Martin entraînant le raccordement des services municipaux;

ATTENDU les retombées économiques et le maintien et création d'emploi à Saint-Martin de cette industrie;

ATTENDU les coûts de raccordement sont défrayés par la Municipalité de Saint-Martin et sont estimés à ± **10 000 \$**;

En conséquence : Il est proposé par : Cécile Champagne
Appuyé par : Michel Marcoux

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal désire contribuer au développement économique de la Municipalité de Saint-Martin conséquemment à défrayer les coûts de raccordement des services estimés à ± **10 000 \$** pour la Cie « INDUSTRIES P.F. INC » à leur nouveau projet d'expansion.

QUE cette dépense soit imputée au fonds général au code budgétaire 02-320-00-529.

Adopté

**RE:184-09-2017: INSTALLATION D'UNE LUMIÈRE DE RUE /
16^{RE} RUE EST – SAINT-MARTIN**

ATTENDU que le conseil municipal désire faire installer une lumière de rue à la continuité du développement de la 16^e Rue Est;

En conséquence : Il est proposé par : Éric Giguère
Appuyé par : Yvan Paré

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise Brigitte Quirion dg./ sec.trés. à faire les démarches nécessaires à l'installation d'une lumière supplémentaire dans la 16^e Rue Est.

Adoptée

**RE :185-09-2017 : OMH / RAPPORT D'APPROBATION
RAM 2018 – RÉNOVATION – AMÉLIORATIONS MAJEURES**

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance du rapport de demande RAM pour rénovations ou améliorations majeures visant des travaux de réfection de toiture et composantes - section « logement » au coût estimé total de 67 350 \$ dont la part de la Municipalité à 10% conséquemment 6 735 \$ pour le budget 2018 ;

En conséquence : Il est proposé par : Rémi Giroux
Appuyé par : Cécile Champagne

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal appui la présente demande RAM 2018 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Martin tel que présentée pour l'ensemble immobilier : 001- SAINT-MARTIN 001 (001887).

Adoptée

**RE :186-09-2017: CPTAQ / DEMANDE – ALIÉNATION /
LOTISSEMENT / LOT 6 067 430 / DIANE COUTURE-
BRUNO LAFRANCE (SUPERFICIE VISÉE – 0.04978 HECTARE)**

ATTENDU une demande d'aliénation/lotissement de Madame Diane Couture et Monsieur Bruno Lafrance visant le lot N° 6 067 430 du cadastre Québec de la Municipalité de la Paroisse Saint-Martin a été déposée au bureau municipal ;

ATTENDU que Madame Diane Couture et Monsieur Bruno Lafrance fait la présente demande afin d'obtenir l'autorisation d'aliéner et lotir une superficie totale de 0.04978 hectare afin de régulariser la non-conformité de la présente superficie;

ATTENDU qu'après étude de ce dossier par Monsieur Stéphane Maheux inspecteur municipal, la demande d'aliénation / lotissement ne contrevient à aucun règlement municipal ;

En conséquence : Il est proposé par : Cécile Champagne
Appuyé par : Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de Saint-Martin recommande à la Commission de la Protection du Territoire Agricole d'accepter la demande précitée d'aliénation-lotissement du lot N° 6 067 430 propriété de la compagnie 9001-6122 QUÉBEC INC d'une superficie visée à la demande de 0.04978 (hectare).

QUE le conseil municipal de Saint-Martin considère que l'article 65.1 de la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles ne s'applique pas au présent dossier.

Adoptée.

**RE :187-09-2017: CPTAQ / DEMANDE – ALIÉNATION /
LOTISSEMENT / LOT 5 424 432 / STEEVE VEILLEUX
(SUPERFICIE VISÉE – 0.4278 (HECTARE))**

ATTENDU une demande d'aliénation/lotissement de Monsieur Steeve Veilleux visant le lot N° 5 424 432 du cadastre Québec de la Municipalité de la Paroisse Saint-Martin a été déposée au bureau municipal ;

ATTENDU que Monsieur Steeve Veilleux fait la présente demande afin d'obtenir l'autorisation d'acquérir cette partie de lot visé appartenant à Muguette Drouin (mère) ainsi qu'à Jean Pomerleau et Liette Dulac et inscrit à la promesse d'achat joint aux documents de demande à la CPTAQ;

ATTENDU qu'après étude de ce dossier par Monsieur Stéphane Maheux inspecteur municipal, la demande d'aliénation / lotissement ne contrevient à aucun règlement municipal ;

En conséquence : Il est proposé par : Jean-Guy Morin
Appuyé par : Éric Giguère

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de Saint-Martin recommande à la Commission de la Protection du Territoire Agricole d'accepter la demande précitée d'aliénation-lotissement du lot N° 5 424 432 du cadastre Québec propriété de Muguette Drouin, Jean Pomerleau, Liette Dulac d'une superficie visée à la demande de 0.4278 (hectare).

QUE le conseil municipal de Saint-Martin considère que l'article 65.1 de la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles ne s'applique pas au présent dossier.

Adoptée.

**RE :188-09-2017: CPTAQ / DEMANDE – ALIÉNATION /
LOTISSEMENT / LOT 5 425 652 / DEMANDEUR
MONSIEUR LAURIER LACROIX
(SUPERFICIE VISÉE – 0.7477 HECTARE)**

ATTENDU une demande d'aliénation/lotissement de Monsieur Laurier Lacroix visant le lot N° 5 425 652 du cadastre Québec de la Municipalité de la Paroisse Saint-Martin propriété de la compagnie 9292-3739 QUÉBEC INC a été déposée au bureau municipal ;

ATTENDU que Monsieur Laurier Lacroix désire acquérir l'immeuble pour des fins agricoles étant lui-même agriculteur et ancien propriétaire de cette partie de lot (superficie de 0.7477 hectare) ayant été vendu en contigu aux autres lots selon l'acte de vente du 15 juillet 2016;

ATTENDU qu'après étude de ce dossier par Monsieur Stéphane Maheux inspecteur municipal, la demande d'aliénation / lotissement ne contrevient à aucun règlement municipal ;

En conséquence : Il est proposé par : Jean-Guy Morin
Appuyé par : Michel Marcoux

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de Saint-Martin recommande à la Commission de la Protection du Territoire Agricole d'accepter la demande précitée d'aliénation-lotissement du lot N° 5 425 652 propriété de la compagnie 9292-3739 QUÉBEC INC d'une superficie visée à la demande de 0.7477(hectare).

QUE le conseil municipal de Saint-Martin considère que l'article 65.1 de la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles ne s'applique pas au présent dossier.

Adoptée.

RE :189-09-2017:RESSOURCE INTERMUNICIPALE EN LOISIRS & CULTURE / ACCEPTATION D'UN OUTIL – ÉCHELLE SALARIALE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

ATTENDU que les municipalités de St-Théophile, St-Martin et St-René ont une entente pour le partage d'une ressource en loisirs et culture d'une durée de 3 ans qui se termine en décembre 2019 ;

ATTENDU que le comité s'est rencontré en juin dernier pour discuter des conditions de travail de la ressource en loisirs et culture et que le comité propose un outil d'échelle salariale et conditions de travail aux élus de chaque municipalité afin de faciliter les discussions futures sur les conditions de travail de la ressource et d'établir pour les années à venir la façon de procéder pour les ajustements salariaux et d'avoir une base de salaire dans le cas où nous devrions engager une nouvelle ressource ;

ATTENDU que les élus municipaux ont pris connaissance du document de l'échelle salariale et conditions de travail pour « **RESSOURCE EN LOISIRS ET CULTURE**) des années 2018-2019-2020 ;

En conséquence :

Il est proposé par : Yvan Paré

Appuyé par : Michel Marcoux

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de Saint-Martin approuve l'outil « **ÉCHELLE SALARIALE ET CONDITIONS DE TRAVAIL 2018-2019-2020 – RESSOURCE EN LOISIR ET CULTURE** (entente de partage entre les municipalités de St-Théophile, St-Martin, St-René) et tel que proposé par le comité de Ressource intermunicipale.

Adoptée

RE :190-09-2017 : RESSOURCE INTERMUNICIPALE EN LOISIRS & CULTURE – DOSSIER STEEVE BRISSON / ACCEPTATION DE L'ÉCHELON # 6 – 1^{ER} JANVIER 2018

ATTENDU que la municipalité a accepté l'outil « Échelle salariale et conditions de travail » proposé par le comité de la ressource intermunicipale en loisirs et culture ;

ATTENDU que le comité a fait une évaluation de la ressource en loisirs et culture distinctivement dans chacune des municipalités et que le comité a tenu compte de chaque point de vue afin de proposer au conseil

municipal de positionner la ressource en loisirs, Monsieur Steeve Brisson, à *l'échelon 6* de l'outil de travail pour l'année 2018 ;

En conséquence : Il est proposé par : Cécile Champagne
Appuyé par : Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de Saint-Martin accepte la proposition du comité intermunicipal en loisir et culture soit de positionner à *l'échelon 6* la ressource en loisirs et culture actuelle, Monsieur Steeve Brisson.

QUE cet échelon entre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2018 pour Monsieur Brisson.

QUE la Municipalité de Saint-Martin demande de reprendre la responsabilité de la gestion et du traitement de la paie, et ce jusqu'à la fin de l'entente de trois municipalités soit 31 décembre 2019;

Adoptée

**RE :191-09-2017 : LOISIRS ENTENTE – SERVICE DES LOISIRS
ET CULTURE / APPROBATION DES PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES 2018**

ATTENDU le dépôt des prévisions budgétaires 2018 de l'ordre de 45 360 \$ visant l'entente tripartite pour les loisirs entre les municipalités de St-Martin, St-René, St-Théophile ;

ATTENDU que la quote-part prévue pour la Municipalité de Saint-Martin est de 15 120 \$ pour la fourniture partagée de service des loisirs et de la culture pour l'exercice financier 2018;

En conséquence : Il est proposé par : Cécile Champagne
Appuyé par : Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de Saint-Martin approuve le rapport des prévisions budgétaires 2018 tel que présenté.

Adoptée.

**RE :192-09-2017 : COMPLEXE SPORTIF MATRA / AC SERVICES
TECHNOLOGIQUES – CONTRAT ANNUEL D'ENTRETIEN**

ATTENDU l'offre de services de la compagnie AC SERVICES TECHNOLOGIQUES au coût de 1 266.60 (tx sus) pour la vérification et calibration de divers systèmes incluant une visite annuellement;

En conséquence : Il est proposé par : Michel Marcoux
Appuyé par : Yvan Paré

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de la compagnie AC TECHNOLOGIQUES pour l'entretien du complexe sportif Matra au coût de 1 266.60 (tx sus).

Adoptée

**RE :193-09-2017 : COMPLEXE SPORTIF MATRA /
AUTORISATION DE DIVERS PAIEMENTS -NON BUDGÉTÉS /
ASPHALTAGE SENTIER PÉDESTRE (03-310-70-724) /
APPLICATION SCELLANT PATINOIRE (02-701-41-649 /
LUMINAIRES EXTÉRIEURS TERRAIN (03-310-70-725)**

ATTENDU diverses dépenses engagées en 2017 et non budgétées et affectées à divers codes budgétaires comme suit :

SENTIER PIÉTONNIER (asphaltage) : **23 784.92 \$** (tx nettes) 03-310-70-724
SCELLANT PATINOIRE : **13 228.42 \$** (tx nettes) 02-701-41-649
LUMIÈRES EXTÉRIEURES COMPLEXES : **6 618.41 \$** (tx nettes) 03-310-70-725

En conséquence : Il est proposé par : Yvan Paré
Appuyé par : Michel Marcoux

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise d'imputer les dépenses aux divers codes budgétaires comme précitées.

Adoptée

**RE :194-09-2017 : DOSSIER COMPLEXE SPORTIF MATRA /
RÉPARATION DE LA DALLE DE BÉTON –
ENTRÉE PRINCIPALE**

ATTENDU l'obligation de faire enlever les encrages de dalle de béton et murs au pourtour des deux murs soit la dalle de béton au mur de l'aréna et dalle de béton au mur en bois décoratif;

ATTENDU que ces encrages occasionnent de sérieux problèmes de fissures à la dalle de béton;

ATTENDU la soumission de la compagnie FINITIONS BÉTON BN INC au coût de **6 500 \$ (tx sus)** au sciage du béton, l'enlèvement complet d'une section de 3 pieds d'un côté et 2 pieds de l'autre côté comme la proposition;

En conséquence : Il est proposé par : Michel Marcoux
Appuyé par : Yvan Paré

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte la proposition de la compagnie FINITIONS DE BÉTON BN INC au coût de **6 500 \$ (tx sus)** pour enlever les encrages et le béton posant problème de fissures à la dalle de béton de l'entrée principale du complexe sportif Matra et telle que la proposition.

Adoptée

**RE : 195-09-2017 : DOSSIER COMPLEXE SPORTIF MATRA /
DÉPENSES-AMÉNAGEMENT D'UN GAZEBO
ET DIVERS ÉQUIPEMENTS DE CUISINE - CODE
BUDGÉTAIRE 03-310-70-725**

ATTENDU que le conseil municipal désire faire installer un gazebo sur le terrain du complexe sportif Matra ainsi que l'aménagement de la cuisine (restaurant);

ATTENDU que M. François Mathieu a déposé une offre de services pour la construction et l'installation d'un gazebo au complexe sportif Matra au prix de **13 774.01 \$** (tx incluses);

ATTENDU que la compagnie EXTINGTEURS DE BEAUCE a fait une proposition pour une hotte et ses accessoires de **9 169.26 \$** (tx incluses) et équipements de stainless mural de **1 352.11 \$**(tx incluses)

En conséquence : Il est proposé par : Michel Marcoux
Appuyé par : Cécile Champagne

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la dépense de **13 774 .01\$** (tx incluses) et mandate M. François Mathieu à cedit contrat.

QUE le conseil municipal autorise la dépense totale de **10 521.36 \$** à l'aménagement de la cuisine (restaurant) et mandate la compagnie EXTINGTEURS DE BEAUCE

Que les dépenses précitées soient imputées au code budgétaire **03-310-70-725**.

Adoptée

**RE :196-09-2017 : PLURITEC / RÉFECTION D'UNE PARTIE DE
LA 10^E RUE EST / DEMANDE DE PAIEMENT N° 5
FACTURE 18138-05 (RÉ : 023-01-2017) – SERVICES
PROFESSIONNELS AU 29 JUILLET 2017**

ATTENDU une demande de paiement N° 5 de **15 492.88 \$** au contrat N° 023-01-2017 pour l'exécution d'une partie des travaux réalisés en date du 29 juillet 2017;

En conséquence : Il est proposé par : Rémi Giroux
Appuyé par : Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement N° 5 au montant de **15 492.88 \$** (taxes incluses) facture N° 17988-04.

Adoptée

**RE :197-09-2017: DOSSIER RÉFECTION 10^E RUE EST /
ENTREPRENEUR T.G.C. INC. / CERTIFICAT DE PAIEMENT
N° 2 / RECOMMANDATION DE PLURITEC (TRAVAUX
JUSQU'AU 5 SEPTEMBRE 2017)**

ATTENDU la demande de paiement N° 2 au montant de **411 889.15 \$** (incluant TPS et TVQ) de la compagnie « T.G.C. INC. » pour les travaux réalisés en date du 5 septembre 2017;

ATTENDU la vérification par la firme d'ingénieurs-conseils «PLURITEC » visant la demande et la conformité du paiement N° 2;

En conséquence : Il est proposé par : Rémi Giroux
Appuyé par : Cécile Champagne
Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la demande de paiement N° 2 de la compagnie «T.G.C. INC. » au montant de **411 889.15 \$** (taxes incluses).

Adoptée

**RE :198-09-2017: VÉOLIA CONTRAT N° 115-06-2017 /
INSPECTION DE RUES MUNICIPALES / MISE À JOUR
DU PLAN D'INTERVENTION / AUTORISATION DE
PAIEMENT – CODE BUDGÉTAIRE 03-310-40-712**

ATTENDU que le conseil municipal a procédé à une campagne d'inspection de conduites d'égout d'une partie de la 1^{re} Avenue Est, 11^e Rue Est et 16^e Rue Est aux termes de la résolution du contrat N° 115-06-2017, et obligatoire à la mise à jour du plan d'intervention;

ATTENDU que ces coûts n'ont pas été budgétés au rapport 2017, et conséquemment une dépense de 15 158.49 \$ (tx incluses);

En conséquence : Il est proposé par : Jean-Guy Morin
Appuyé par : Cécile Champagne
Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise d'imputer le code budgétaire N° 03-310-40-712 aux fins de paiement de la facture de la compagnie « VÉOLIA » facture N° 1021082.

Adoptée

**RE :199-09 -2017: VENTE D'UNE PARCELLE DE LOT D'UN
ANCIEN CHEMIN À MONSIEUR LOUIS MAHEUX /
PARCELLE DE LOT N° 5 425 768 DU CADASTRE DU
QUÉBEC / SUPERFICIE DE 3 542.0 MÈTRES CARRÉS**

ATTENDU que le conseil municipal désire vendre une parcelle de lot N° 5 425 768 du Cadastre du Québec d'un ancien chemin à Monsieur Louis Maheux au coût **1 500 \$** ;

ATTENDU qu'une description technique de la parcelle a été déposée par Monsieur Jean Venables Arpenteur-géomètre « ECC TERRA » dossier : N° 5077, mandat : 29792, minute : 210 en date du 25 août 2016;

ATTENDU que Monsieur Louis Maheux désire acquérir au prix de vente finale de **1 500 \$** une superficie totale de 3 542.0 m² de la parcelle de lot N° 5 425 768 du Cadastre du Québec;

En conséquence : Il est proposé par : Éric Giguère
Appuyé par : Rémi Giroux
Et résolu à la l'unanimité,

QUE le conseil municipal de Saint-Martin vend la parcelle de lot précitée d'un ancien chemin à Monsieur Louis Maheux d'une superficie totale de 3 542.0 m² au prix de vente finale de **1 500 \$**.

QUE l'acheteur Monsieur Louis Maheux paie les frais et honoraires du contrat notarié.

QUE le conseil municipal mandate le Maire de la Municipalité de Saint-Martin et/ou Brigitte Quirion secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Martin, le contrat notarié ainsi que tous les autres documents légaux et administratifs le nécessitant ainsi qu'à percevoir le prix de vente et en donner quittance.

Adoptée.

**RE :200-09-2017: ADJOINTE ADMINISTRATIVE /
REEMPLACEMENT – EMBAUCHE TEMPORAIRE/
MADAME CHANTAL DOYON**

ATTENDU que le conseil municipal autorise Brigitte Quirion à l'embauche temporaire du poste d'adjointe administrative étant donné un congé indéterminé;

En conséquence : Il est proposé par : Cécile Champagne
Appuyé par : Jean-Guy Morin
Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte la proposition de Brigitte Quirion pour l'embauche de Madame Chantal Doyon.

Adoptée

CORRESPONDANCE

**RE :201-09-2017: CCU / RECOMMANDATION DÉROGATION
MINEURE/ IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE
CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE / ANGLE DE 9° 51
AVEC L'EMPRISE DE LA RUE / LOT N° 6 085 105 /
DOSSIER KAREN MATHIEU – CHRISTIAN CHAMPAGNE**

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure datée du 15 août 2017 et déposée à la Municipalité par Madame Karen Mathieu et Monsieur Christian Champagne, propriétaires du lot : 6 085 105;

ATTENDU que cette demande de dérogation mineure au règlement de zonage « **CHAPITRE 6** » a pour effet de permettre qu'une nouvelle construction

(résidence) sur le lot vacant N° 6 085 105 soit en angle de 9° 51' au lieu de parallèle à la rue comme stipulé dans le règlement de zonage actuel;

ATTENDU que les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme ont étudié le plan projet d'implantation de Mme Marie-Andrée Gallant de la compagnie ECCE TERRA dossier N° 5803 Mandat 31391 Minute : 12984 signé le 11 août 2017 et dépose aux élus municipaux un avis favorable à l'acceptation de la présente dérogation soit d'un angle de 9°51' au lieu de parallèle à la rue;

ATTENDU que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice aux nouveaux propriétaires compte tenu de la configuration du terrain;

ATTENDU que ce dossier a été soumis et étudié par le Comité Consultatif d'Urbanisme et qu'un avis favorable a été déposé au conseil municipal de Saint-Martin afin de recommander la dérogation comme suit ;

NATURE :

IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE CONSTRUCTION
(RÉSIDENCE)
Dérogation mineure

Permettre que la façade de la nouvelle construction de la résidence soit d'un angle de 9°51' d'avec l'emprise de la rue plutôt que parallèle telle que le plan d'implantation Dossier # 5803 de ECCE TERRA du 11 août 2017 par Marie-Andrée Gallant arpenteur-géomètre.

En conséquence :

Il est proposé par : Éric Giguère
Appuyé par : Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte la recommandation favorable d'autoriser la dérogation mineure de l'immeuble ci-haut mentionné.

QUE suite à cette recommandation, le conseil municipal autorise la dérogation mineure soit d'un angle de 9°51' d'avec l'emprise de la rue plutôt que parallèle telle que le plan d'implantation Dossier N° 5803 de ECCE TERRA du 11 août 2017 par Marie-Andrée Gallant arpenteur-géomètre.

Adoptée

RE:202-09-2017: ADOPTION DES COMPTES

Les comptes du mois d'août 2017 ainsi que l'état du rapport budgétaire sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables pour ce mois, les comptes à payer au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par: Jean-Guy Morin
Appuyé par : Cécile Champagne

Et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois d'août 2017 du poste :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE : 21 293.13 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE : 5 499.54 \$
TRANSPORT ROUTIER : 31 565.39 \$
HYGIÈNE DU MILIEU : 34 220.69 \$
SANTÉ & BIEN-ÊTRE : -----
AMÉNAGEMENT / URB. DÉV. : 4 533.72 \$
LOISIRS & CULTURE : 40 855.25 \$
TOTAL AFFECTATIONS : 619 351.61 \$

Représentant des comptes à payer au montant de **757 319.33 \$** selon la liste des chèques émis et vérifiée par les élus soient adoptés et autorisés pour paiement.

Adoptée

DIVERS

RE :203-09-2017 : SSI ST-MARTIN/ST-RENÉ / ADOPTION – RAPPORT DU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE (2016)

ATTENDU que Monsieur Stéphane Maheux directeur du service incendie St-Martin-St-René dépose et commente le rapport du service de sécurité incendie (2016) aux élus municipaux;

En conséquence : Il est proposé par :Jean-Guy Morin
Appuyé par : Michel Marcoux

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de Saint-Martin approuve le rapport du service de sécurité incendie (2016) .

QUE cedit rapport et résolution soient transmis à la MRC Beauce-Sartigan.

Adoptée

RE :204-09-2017: MOTION DE FÉLICITATIONS / SERVICE DE DE BRIGADE INCENDIE / PROGRAMME DE SENSIBILISATION AUX ÉLÈVES ÉCOLE PRIMAIRE

Une motion de félicitations est déposée par M. Michel Marcoux conseiller et responsable du service en incendie de St-Martin-St-René au nom des élus municipaux de Saint-Martin à l'égard de la brigade incendie pour leur initiative d'avoir implanter le programme de sensibilisation à l'école primaire Grande-Coudée afin d'aider nos jeunes à se préparer à réagir lors de situations de feu.

Félicitations pour la disponibilité et l'implication de la brigade en incendie pour la présence lors des activités de la Municipalité afin d'en assurer la sécurité.

Adoptée

RE :205-09-2017: MOTION DE FÉLICITATIONS – 30 ANS DE SERVICES – DIRECTEUR DU SERVICE EN INCENDIE DE SAINT-MARTIN - SAINT-RENÉ / MONSIEUR STÉPHANE MAHEUX

Une motion de félicitations est déposée par Monsieur Michel Marcoux conseiller et responsable du service en incendie à l'égard de Monsieur Stéphane Maheux directeur du Service en incendie de Saint-Martin – Saint-René pour ses trente (30) années de loyaux services au sein de la Municipalité de Saint-Martin.

Monsieur. Stéphane Maheux est une personne très dévouée pour la population.

Une médaille du Lieutenant-Gouverneur Général du Canada est remise à Monsieur Stéphane Maheux par M. Jean-Marc Paquet Maire et M. Michel Marcoux responsable du service en incendie de Saint-Martin pour les trente (30) années au service en incendie.

Adoptée

L'ordre du jour de la séance régulière du 11 septembre 2017 étant épuisé, Monsieur Rémi Giroux propose la fin de l'assemblée.

Je _____, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Secrétaire- Trésorière